

PREAVIS DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL GENERAL DE VUFFLENS-LE-CHATEAU

N° 03/06/24

**Objet : Rapport de la Municipalité au Conseil général
sur la gestion de l'année 2023**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Municipalité a l'honneur de soumettre à votre approbation le rapport sur sa gestion pour l'année 2023.

1 ADMINISTRATION GENERALE

10 Autorités

Conseil général

Le Conseil général a siégé 4 fois, soit les lundis 24 avril, 26 juin et 30 octobre et 4 décembre 2023 à 20h15.

Au 1^{er} janvier 2023, le Conseil général est constitué de 72 conseillers dont 46 hommes et 26 femmes, alors qu'au 31 décembre 2023, suite aux nouvelles assermentations et démissions, le Conseil général est constitué de 73 conseillers dont 45 hommes et 28 femmes.

Bureau du Conseil après les nominations réglementaires du 26 juin 2023

Président	M. Philippe Stalder
Vice-Présidente	Mme Katia Barberis
Secrétaire (pas d'élection réglementaire)	M. Aurèle Etchegaray
Scrutateurs	MM Guy Ravet et Pierre Zbinden
Scrutatrices suppléantes	MM Mathieu Perey et Romain Noirjean
Commission des finances et de gestion	Mmes et MM. Francine Dambach Corsten, Carole Vuffray, Sarra Perrin, Cédric Blaser, Dominique Kowalski, Alain Bataillard et Pierre-Mael Fauchon.

Délégués des associations intercommunales

ASIME (Association Scolaire Intercommunale Morges et Environs)	Mme Martine Gloor-Chassot Suppléante : Mme Caroline Leiter
AVM (Alimentation en eau potable du Vallon de la Morges)	Mme Marie-Annick Tzaut Pellissier, MM André Bonnefoy, Mathieu Perey, Alexandre Fellrath
ERM (Epuración des eaux usées de la Région Morgienne)	M. Tristan Perey

Municipalité

La répartition des dicastères est comme suit :

M. Pierre Siegwart , Syndic Remplaçante : Mme Sylvie Nussbaum	Administration générale – Finances - Informatique - Contrôle des habitants – Pré-Parascolaire «La Vufflantine» - Relations extérieures
M. Philippe Henriod , Municipal Vice-Syndic Remplaçant : M. Yves-Alain Falcy	Routes - Voirie et déchets - Réseau d'épuration Cours d'eau - Espaces publics - Cimetière - Transports publics
M. Thierry Chollet , Municipal Remplaçant : M. Pierre Siegwart	Urbanisme - Police des constructions - Défense incendie - Protection civile - Temples et cultes
Mme Sylvie Nussbaum , Municipale Remplaçant : Thierry Chollet	Enseignement primaire et secondaire - Passeport vacances - Affaires sociales - Affaires culturelles et sportives - Plan canicule - Police
M. Yves-Alain Falcy , Municipal Remplaçant : Philippe Henriod	Domaines et bâtiments (Vignes, terrains, forêts et bâtiments) - Service des eaux - Tourisme - Sortie des retraités - Energies renouvelables

Les membres de la Municipalité siègent en principe chaque semaine, le lundi à 17h00, sous la présidence du Syndic.

Cela a représenté 42 séances ordinaires.

Les membres de la Municipalité participent également à des assemblées, séances de travail et représentations en lien avec leur dicastère ou pour représenter la Commune.

Préavis de la Municipalité

La Municipalité a soumis 7 préavis au Conseil général :

N°	Titre	Adopté par le Conseil le
01/04/23	Demande d'un crédit de CHF 60'000.- pour le remplacement des collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires sous la voie du BAM « Au Carolet – Chemin des Vignes »	24.04.2023
02/06/23	Comptes de l'année 2022	26.06.2023
03/06/23	Rapport de la Municipalité au Conseil général sur la gestion communale de l'année 2022	26.06.2023
04/10/23	Arrêté d'imposition pour l'année 2024. Proposition de la Municipalité 62.5. Amendement de la commission de gestion et adopté par le Conseil général: 60.5	30.10.2023
05/10/23	Modification du Règlement sur le fonds communal pour encourager les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique	30.10.2023
06/12/23	Budget communal 2024	04.12.2023
07/12/23	Demande d'un crédit d'étude de CHF 34'000.- pour la mise en séparatif du réseau d'assainissement de la zone située entre les chemins du Curbit, de Banniaz et la route du Village	04.12.2023

11 Administration

Rôle électoral – Registre civique

Trois votations/élections ont été organisées, les 18 juin, 22 octobre et 12 novembre. Lors du premier scrutin, la Commune comptait 553 électeurs suisses dont 295 femmes et 259 hommes.

Bourgeoisie – Naturalisations

La Municipalité a traité une procédure de naturalisations.

Gestion des archives

Pro Archives SA a été mandatée et est intervenue 2 jours en 2023 pour la gestion des archives.

Les documents en pré-archivage sont stockés dans la Maison de Commune et les archives anciennes dans l'abri de protection civile.

Manifestations organisées par la Commune

6 mars 2023	Réception des nouveaux habitants
10 mars 2023	Dégustation des vins des Communes de Chigny et Vufflens-le-Château
18 mars 2023	Distribution des sacs de compost
18 mai 2023	Sortie des retraités
17 juin 2023	Marché artisanal
19 juin 2023	Distribution du vin de la commune
1 ^{er} août 2023	Fête Nationale
10 septembre 2023	Journée de Commune
20 décembre 2023	Noël villageois + vente des sapins

13 Personnel

Mme Melissa Champod	Secrétaire municipale, depuis le 1 ^{er} décembre 2021
Mme Nicole Joss	Remplacement de la Secrétaire municipale du 1 ^{er} mars au 31 juillet 2023
Mme Evelyne Larpin	Boursière communale, depuis le 1 ^{er} janvier 2023
M. David Christin	Employé communal de la voirie, depuis le 1 ^{er} juin 2011
M. Philippe Vuffray	Employé communal des bâtiments, depuis le 1 ^{er} octobre 2013

14 Service des intérêts généraux

Associations régionales

ARCAM (Association de la Région Cossonay-Aubonne-Morges)

L'ARCAM représente 55 communes et plus de 250 entreprises membres.

Créée en 2009, l'association agit sur le territoire du district de Morges, auprès des Communes et des acteurs de la promotion économique et touristique. Ses activités sont réparties en 4 thématiques : Entreprise & Economie, Territoire & Mobilité, Tourisme, Développement régional.

Son mot d'ordre est : Pour un district uni, ouvert et dynamique !

Cette association est présidée par M. Bertrand Duperrex, Syndic de Vullierens et la direction est assurée par M. Olivier Bally.

La Municipalité est représentée par M. Pierre Siegwart aux assemblées de l'ARCAM.

Notre cotisation à cette association, basée sur le nombre d'habitants, représente CHF 9.80/habitant.

UCV (Union des Communes Vaudoises)

L'UCV est une association faîtière chargée de défendre les intérêts de ses membres et de les promouvoir devant les autorités et le public. Actuellement 278 des 300 Communes vaudoises, soit 92 %, sont membres de l'UCV.

Cette association est présidée par Mme Chantal Weidmann Yenny, Syndique de Savigny. La direction est assurée par M. Eloi Fellay.

La Municipalité est représentée par M. Pierre Siegwart aux assemblées de l'UCV.

Notre cotisation à cette association est composée d'un montant de base de CHF 650.- avec un complément de CHF 1.75/habitant.

AdCV (Association de Communes Vaudoises)

L'AdCV, qui compte 69 Communes membres, est une organisation faîtière qui défend les intérêts des petites et moyennes Communes. Son but est de renforcer la responsabilité des Communes et défendre leur autonomie.

L'association est présidée par M. Michel Buttin de Mex et le secrétaire général M. Loïc Hautier.

La Municipalité est représentée par M. Pierre Siegwart aux assemblées de l'AdCV.

Notre cotisation à cette association, basée sur le nombre d'habitants, représente CHF 3.10/habitant.

Promotion de la Commune

Vufflinfos

Le Vufflinfos est rédigé par la Municipalité avec la participation d'habitants du village. Il est distribué fin janvier et fin août. Son impression couleur sur papier glacé est confiée à une imprimerie de Morges.

Site internet

Le site internet est régulièrement mis à jour. Il est une source d'informations diverses pour ses visiteurs.

Son guichet virtuel "AdminOnline" offre la possibilité de passer des commandes de bois de feu ou de vin de Commune lors des souscriptions ainsi que de s'inscrire à la Journée de Commune qui a lieu chaque année le 2^{ème} dimanche du mois de septembre.

Page Facebook

La page Facebook « Vufflens-le-Château officiel » est régulièrement alimentée par les annonces de manifestations, les photos de ces dernières et des informations diverses.

Depuis décembre 2023, une application web pour la Commune de Vufflens-le-Château est disponible en téléchargement sur les téléphones portables.

15 Affaires culturelles et loisirs

Sociétés locales

Notre Commune compte 5 sociétés locales actives : Le chœur d'hommes « La Concorde », la Gym-dames, l'Association du Marché artisanal de Vufflens-le-Château, l'Association des Parents d'Elèves de Vufflens-le-Château et Environs (APEVE) ainsi que Vuffl' Ambiance Culture Club.

La Municipalité soutient les sociétés locales par des subventions annuelles et la mise à disposition gratuite des locaux communaux.

Autres sociétés/associations

La Municipalité soutient le Passeport-vacances Morges et environs en lui accordant CHF 85.- par enfant de Vufflens-le-Château (5 passeports en 2023). Mme Sylvie Nussbaum représente la Commune auprès de cette association.

16 Tourisme

Association Morges Région Tourisme

Le tourisme du district de Morges est géré par l'association « Morges Région Tourisme » dont 47 communes sont membres.

Cette association est présidée par M. Yves-Etienne Kahn et dirigée par Mme Jacqueline Ritzmann.

La Municipalité est représentée par M. Yves-Alain Falcy aux assemblées.

Morges Région Tourisme (MRT) promeut le concept du « Slow destination » avec une identité d'acteur incontournable du tourisme lent qui rallie tous les acteurs du tourisme autour du slogan « prendre le temps et savourer l'instant dans la nature, l'art de vivre, le patrimoine et la culture ».

Notre cotisation à cette association, basée sur le nombre d'habitants, représente CHF 3.-/habitant.

Autres

Notre Commune est également membre de Vaud Rando.

Chaque année elle parraine également la Fête de la Tulipe en finançant un massif de 1'000 bulbes pour un montant de CHF 300.-.

Les travaux pour la restauration et la prolongation du Sentier de la Morges ont abouti en 2023. Le sentier peut à présent être emprunté à partir de Morges, de Vaux-sur-Morges et de Vufflens-le-Château. Il relie Morges à Vaux-sur-Morges par le parcours didactique « De la pierre au château » en compagnie de Jaquette de Duin, dame de Vufflens-le-Château, et Vaux-sur-Morges à Morges par le parcours didactique « De l'eau aux moulins » en compagnie du meunier Tudors, du moulin de la Morgette.

17 Sports

La Municipalité soutient les clubs sportifs de la région qui en font la demande par un versement annuel de CHF 50.- par enfant du village qui en est membre. Un soutien a ainsi été accordé à 15 sociétés sportives ayant 49 enfants actifs dans notre Commune (total CHF 2'450.-).

Notre Commune participe également aux frais de fonctionnement de la piscine et de la patinoire de Morges à hauteur de CHF 2.55/habitant.

18 Transports publics

Les transports régionaux sont financés par les Communes du bassin versant selon un système de coefficients tenant compte de l'offre de transports pour chacune des Communes.

Notre participation est de CHF 95'467.05.

MBC SA

Les Communes le long de la ligne ferroviaire du Bière-Apples-Morges sont représentées au Conseil d'administration des MBC par M. Vincent Jaques, Municipal de Morges, Président et Mme Marie-Christine Gilliéron, Syndique de Hautemorges, Vice-Présidente.

Monsieur Philippe Henriod participe à l'assemblée générale.

19 Service informatique

Le budget informatique (abonnements et contrats de licence et maintenance de l'équipement) représente un montant de CHF 23'028.15.

2 FINANCES

La Commission de gestion et finances contrôle le budget et les comptes. De plus une visite en relation avec un poste budgétaire est organisée chaque année avec la participation de la Municipalité.

En 2023, une rencontre avec un spécialiste cybersécurité a été organisée.

Dépenses imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à concurrence de CHF 15'000.- par rubrique budgétaire :

- Pas utilisée.

Autorisation de statuer sur les aliénations et les acquisitions d'immeubles et de droits réels immobiliers jusqu'à concurrence de CHF 50'000.- par cas :

- Pas utilisée.

Autorisation d'acquisition de participations dans les sociétés commerciales jusqu'à concurrence de CHF 50'000.- par cas :

- Pas utilisée.

Autorisation de plaider :

- Pas utilisée.

3 DOMAINES ET BATIMENTS

31 Terrain

Les surfaces agricoles et arboricoles représentent 14,93 hectares et sont louées aux entreprises agricoles de notre village.

32 Forêts

Les forêts se situent dans les ravins de la Morges. Elles sont régulièrement entretenues. Elles permettent la vente de bois de feu. En 2023, les forêts ont fourni 66 stères de bois de feu dont 34 ont vendus aux habitants.

La gestion et l'exploitation des forêts sont gérées par le triage Ballens – Mollens.

33 Vignes

Notre vigne de 0,42 hectares situés en Jérusalem, est exploitée par Perey Vignerons-encaveurs. Elle est également appelée « Vigne des célébrités ».

Une vente du vin est réalisée par souscription et sa distribution est organisée dans le courant du mois de juin.

En 2023, 51 cartons de 6 bouteilles de vin blanc élevé par la Cave de la Côte à Tolochenaz et 60 cartons de 6 bouteilles de vin rouge élevé par la maison Bolle à Vufflens-le-Château ont été vendus aux habitants.

35 Bâtiments communaux

La grande salle de la Maison villageoise ainsi que le local du Blétru, situé dans l'abri de protection civile, peuvent être loués par les habitants à un tarif préférentiel.

La grande salle, le local du Blétru, la salle du Curbit et la salle du Conseil sont mis gracieusement à disposition des sociétés locales.

352 Maison villageoise

La maison villageoise a été utilisée pour quatre soirées du chœur d'hommes « La Concorde » en avril, pour une soirée chanson française « Les années 80 » en octobre ainsi que pour les séances du Conseil général. Elle est également utilisée pour diverses autres manifestations.

353 Maison de Commune

La gestion de la location des trois appartements est confiée à une régie immobilière.

354 Eglise

Le groupe EcoEglise de la paroisse réformée de St-Prex-Lussy-Vufflens a fait un éco-diagnostic afin de proposer des améliorations énergétiques et favoriser la biodiversité sur le terrain autour de l'église. Une prairie fleurie sur le pourtour de l'église a été semée.

355 Complexe scolaire

L'entretien des extérieurs du collège est confié à un paysagiste de la place.

Les travaux de construction de la crèche ont été exécutés dans les délais et la crèche a accueilli ses premiers enfants le lundi 7 août 2023. L'inauguration s'est déroulée le samedi 2 septembre 2023.

4 TRAVAUX

41 Service de l'urbanisme

Le Plan d'Affectation Communal (PACom) est en vigueur depuis le 20 février 2023.

42 Police des constructions

Police des constructions

La Municipalité fait appel à ses mandataires pour effectuer les contrôles de conformité des projets de constructions, des dossiers thermiques, des diagnostics amiante et toutes les mesures de prévention exigées par la législation ainsi que le contrôle final des constructions.

20 permis de construire/démolir ont pu être délivrés et 11 permis d'habiter/utiliser ont été

octroyés.

Protection des arbres

5 autorisations ont été délivrées pour l'abattage de divers arbres protégés selon les dispositions du règlement communal.

43 Routes

Le nettoyage des routes est effectué 1 fois au printemps au moyen d'une grande balayeuse. Les trottoirs et les bords de routes sont nettoyés 4 fois avec une balayeuse plus petite. Ces travaux sont effectués par des entreprises spécialisées.

L'éclairage de la route cantonale a été équipé en LED (2ème étape, 14 lampadaires).

Des équipements de récupération d'eau ont été remplacés (Ch. du Pont-de-Vaux, au Marais, à la rte du Perreret et au chemin du Pré-du-Treuil).

Le Pont de Vaux sur la Morges, entre Vufflens-le-Château et Vaux-sur-Morges a été remplacé. Le montant des travaux a été réparti entre les deux communes.

44 Parcs, promenades, cimetière

L'entretien régulier est effectué par notre employé communal.

Une désaffectation de 18 tombes au cimetière a été effectuée au printemps 2023.

45 Ordures ménagères et décharge

Valorsa SA

Depuis 1969, la société Valorsa, située à Penthaz, a reçu le mandat, au travers d'une convention, d'aider notre Commune à gérer ses déchets. Comme pour les 95 Communes situées entre l'Ouest lausannois et la Vallée-de-Joux, notre Commune dispose d'un appui technique et administratif pour trouver les meilleures solutions possibles afin d'éliminer les déchets en respectant la législation.

Le président de cette société est M. Gregory Wyss.

La Municipalité est représentée par M. Philippe Henriod à l'assemblée générale de Valorsa et de CRIDEC.

Quantités de déchets récoltés sur le territoire de notre Commune

Genre de déchets	2020/tonnes	2021/tonnes	2022/tonnes	2023/tonnes
Ordures ménagères	88,63	89,20	83,61	86,09
Déchets végétaux	180,40	166,50	101,00	82,90
Déchets méthanisables	85,67	95,45	85,36	97,88

La taxe déchets est restée fixée à CHF 85.- pour les habitants.

Les parents de 21 jeunes enfants ont bénéficié de sacs gratuits pour un total de 260 rouleaux de 17 litres.

Une vente de sacs de compost a été organisée le 18 mars 2023. 60 sacs de 25 litres et 81 sacs de 40 litres ont été commandés.

Collecte des déchets méthanisables

Une moyenne de 98,06 kg de bio-déchets par habitant a été récoltée. A titre de comparaison, la quantité moyenne de déchets organiques livrés correspond à environ 65 kg par habitant sur un bassin de population de 300'000 habitants des Communes affiliées à Ecorecyclage.

Ces matières organiques sont une importante source d'énergie renouvelable. Elles sont valorisées et transformées en biogaz et en compost.

Déchèterie intercommunale de Riond-Bosson (Morges)

La Municipalité est représentée par M. Philippe Henriod. Il a participé à une séance avec les représentants des communes concernées.

46 Réseaux d'égouts, d'épuration

ERM

Nous faisons partie de l'ERM (Association intercommunale pour l'Épuration des eaux usées de la Région Morgienne) qui regroupe 15 Communes.

Cette association est présidée par M. Christian Maeder, Syndic d'Ecublens et dirigée par Mme Caroline Villard.

La Municipalité est représentée M. Philippe Henriod au Conseil intercommunal. Il a participé à 4 séances.

Réseau communal

Un curage et passage de caméra a été réalisé dans le secteur 3, soit la route le Curbit, la descente de la gare jusqu'au dépotoir en bas des vignes, la fin de la route du Village, la Balle et la Glacière.

Mise en séparatif de la descente du chemin des Vignes, entre la route cantonale et le passage à niveau de la gare des MBC.

47 Cours d'eau et digues

Curbit

Nous avons procédé à l'enlèvement des tuyaux en PVC posés l'année précédente dans le lit du Curbit.

Remplacement de la canalisation en béton par du PVC, sur une longueur de 15m, sur la parcelle n°133.

Nettoyage et remise en état des berges du Curbit, sur environ 200m, à la sortie du Village en direction de Bussy-Chardonney.

5 INSTRUCTION PUBLIQUE & CULTES

51 Enseignement primaire

Etablissement primaire de Morges-Ouest

Le collège de la Burtignière a accueilli 23 élèves de 7-8P en provenance de Vufflens-le-Château à la rentrée scolaire 2023.

La direction de l'établissement primaire de Morges Ouest est assurée par M. Fabien Descoedres.

Classes du collège de Vufflens

Lors de la rentrée d'août 2023, notre collège comptait 79 élèves, dont 38 de Vufflens-le-Château, 13 de Chigny, 14 de Tolochenaz et 14 élèves de Morges.

9 élèves de 4P de Vufflens ont également été scolarisés au collège du Petit-Dézaley à Morges.

Des séances de coordination pour améliorer la prise en charge (transport/repas) ont été organisées.

ASIME

L'ASIME (Association Scolaire intercommunale de Morges et environs) est composée de 10 communes.

Son directeur administratif est M. Vincent Hacker.

Le comité de direction dont fait partie Mme Sylvie Nussbaum, s'est réuni à 11 reprises en 2023. Il est présidé par M. Andreas Sutter.

L'ASIME gère les transports scolaires, la mise à disposition des locaux scolaires, les camps scolaires ainsi que le Centre Marcel Barbay dont elle est propriétaire. Elle s'occupe des devoirs surveillés ainsi que de la gestion du cabinet dentaire.

Conseil intercommunal

Le Conseil intercommunal composé de 27 membres s'est réuni 2 fois pour approuver les budgets et les comptes.

La Municipalité est représentée par M. Pierre Siegwart au Conseil intercommunal.

Conseil d'établissement

Le Conseil d'établissement est composé de 24 membres issus à parts égales des 4 quarts suivants : les parents, les professionnels de l'école, la société civile et les autorités.

L'Association « La Vufflantine » accueil parascolaire et crèche

L'Association « La Vufflantine », composée des communes de Chigny et Vufflens-le-Château gère l'accueil collectif de jour parascolaire (UAPE) jusqu'à 60 places et une crèche (CVE) ouverte depuis août 2023 jusqu'à 34 places avec une prise en charge des enfants de 7h00 à 18h30.

L'UAPE est ouverte pendant les périodes scolaires et organise des camps d'une semaine pendant les vacances. Tandis que la crèche est ouverte pendant toute l'année, sauf deux semaines en été et une à Noël.

Le Comité de direction, qui se réunit à dix reprises par année, se compose comme suit :

M. Pierre Siegwart, Vufflens-le-Château, Président

M. David Lenoir, Chigny, Vice-Président

Mme Sylvie Nussbaum, Vufflens-le-Château

Mme Valérie Wehrli Schenk, Présidente de l'APEVE

Mme Ana Calado, représentante de l'APEVE

Mme Iris Montero Javega, Directrice de « La Vufflantine »

Notre participation financière a été de CHF 84'972.- pour l'UAPE et de CHF 90'000.- pour le CVE.

52 Enseignement secondaire

A la rentrée d'août 2023, 36 élèves de Vufflens-le-Château étaient scolarisés au collège de Morges Beausobre.

La direction est assurée par M. Cyril Mignot.

58 Temples et cultes

La Municipalité, représentée par M. Thierry Chollet, a participé aux différentes assemblées de la paroisse protestante (1) et catholique (1).

Notre Commune a participé aux frais de service des organistes et à divers frais d'exploitation de salles de paroisses protestantes voisines pour un montant de CHF 621.-, ainsi qu'aux frais de cultes et aux investissements de la paroisse catholique pour un montant de CHF 7'333.-.

6 SECURITE PUBLIQUE

60 Police

Le maintien de la sécurité et de l'ordre public est assuré par la Police cantonale qui peut soutenir notre Commune avec les entités d'appui suivantes : Répondant de proximité, Poste mobile de gendarmerie, Gérant de sécurité, Gendarmerie mobile, Bureau de la législation, Radar, Prévention routière et Groupe judiciaire de la police de sûreté.

Notre participation aux coûts de la Police cantonale se monte à CHF 155'660.-.

61 Police communale

La Municipalité mandate une entreprise de sécurité privée pour la surveillance des bâtiments communaux avec des rondes effectuées de nuit. Pour la prévention routière, elle peut installer un radar notamment devant l'école et le long de la route villageoise.

L'entreprise de sécurité a coûté CHF 3'446.60.

62 Office de la population

Evolution de la population

Selon le relevé officiel, notre Commune comptait 882 habitants, dont 699 suisses et 183 étrangers au 31 décembre 2023.

Ces chiffres nous sont communiqués par le Canton en fonction du RCPers (Registre Cantonal des Personnes) à qui nous faisons parvenir toutes les mutations et d'Infostar (Registre de l'Etat civil) qui nous transmet les mutations d'état civil.

Les personnes dont la demande initiale de permis est en cours de traitement et celles au bénéfice d'un permis L de courte durée ne sont pas comptées dans cette statistique annuelle.

Nombre de mutations enregistrées :

- 47 arrivées
- 70 départs
- 1 changement d'adresse à l'intérieur de la Commune
- 8 naissances
- 2 décès
- 4 mariages, 2 séparations, 3 divorces

Cartes d'identité et passeports

46 demandes de carte d'identité ont été traitées.

Les demandes groupées passeport + carte d'identité sont traitées directement par le Centre de biométrie à Lausanne.

65 Service Incendie et secours

SIS Morget

Le président du comité de direction est M. Yves Schopfer, Syndic de Vaux-sur-Morges et le commandant est le Major Thierry Charrey.

La Municipalité est représentée par M. Thierry Chollet au Conseil intercommunal (2 séances) et une assemblée générale.

Le SIS Morget est composé de 24 Communes de la région morgienne et 211 (226 en 2022) sapeurs-pompiers volontaires.

En 2023, le SIS Morget est intervenu à 424 reprises (383 en 2022). 108 interventions ont été effectuées la nuit, 146 le weekend et 170 durant la semaine en journée.

Notre participation financière à cette association, basée sur le nombre d'habitants, représente CHF 33.29/habitant (CHF 33.29/habitant en 2022).

66 Protection civile

Protection civile District Morges

Notre Commune est intégrée à l'organisation du District de Morges. Elle regroupe les 62 Communes du district, soit un bassin de 88'437 habitants au 31.12.2023.

Le Comité de direction est présidé par M. Christian Franco, Municipal à Denges.

La Municipalité est représentée par M. Thierry Chollet au Conseil intercommunal (2 séances).

Le commandement de cette organisation est assuré par le Lt col Laurent Sunier.

Notre participation financière, basée sur le nombre d'habitants, représente un montant de CHF 20.13/habitant (CHF 20.18/habitant en 2022).

67 Police du Commerce

Manifestations - Permis temporaires

3 autorisations ont été délivrées (soirées de la Concorde, Vuffl'ambiance et le Marché artisanal).

7 AFFAIRES SOCIALES

71 Service social

ARASMAC (y compris AJEMA)

L'ARASMAC, Association Régionale pour l'Action Sociale Morges-Aubonne-Cossonay, regroupe les 56 Communes du district de Morges.

Le Comité de direction est présidé par Mme Valérie Induni, Syndique à Cossonay.

L'association est dirigée par M. Anthony Vieira.

La Municipalité est représentée par Mme Sylvie Nussbaum au Conseil intercommunal.

Le réseau AJEMA est le réseau d'Accueil de Jour des Enfants de la région Morges-Aubonne. Le réseau propose trois types d'accueil, à savoir l'accueil collectif préscolaire (crèches), l'accueil collectif parascolaire (UAPE) et l'accueil en milieu familial (AMF). L'AJEMA est un but optionnel de l'ARASMAC duquel notre Commune a démissionné en décembre 2023 ayant créé notre propre UAPE et crèche.

Nos participations financières en 2023 se sont élevées à CHF 6'106.- pour l'ARASMAC (et divers) et CHF 59'673.- pour l'AJEMA.

Fondation de La Côte

En tant que fondation de droit privé d'utilité publique, la Fondation de la Côte est chargée de mettre en œuvre, sur le district de Nyon et une partie du district de Morges, la politique d'aide et de soins à domicile et de déployer des mesures en matière de promotion de la santé et de prévention découlant de la Loi sur l'Association Vaudoise d'Aide et de Soins à Domicile (AVASAD).

La Fondation de La Côte gère 9 centres médico-sociaux (CMS). Notre Commune est rattachée au CMS de Morges-Ouest.

Espace Prévention Morges-Aubonne

Rattaché à la Fondation de La Côte, l'Espace Prévention de La Côte (EP) est un acteur régional du dispositif de prévention et de promotion de la santé du Canton de Vaud.

Les EP s'adressent à tous, de la petite enfance aux seniors.

Notre participation financière, basée sur le nombre d'habitants, représente CHF 2.50/habitant.

72 Prévoyance sociale

La participation prévisionnelle de notre Commune à la facture sociale de l'Etat de Vaud pour l'année 2023 représente un montant de CHF 1'217'138.- (soit des acomptes réguliers pour un total de CHF 1'431'669.-, ainsi qu'un trop payé estimatif à rembourser de CHF 214'531.-), qui couvre les subventions assurance maladie, le Revenu d'Insertion (RI) et la participation cantonale à l'assurance chômage, les subventions et aides aux personnes handicapées, les prestations pour famille et autres prestations sociales ainsi que les bourses d'étude et d'apprentissage.

8 SERVICES INDUSTRIELS

81 Service des eaux

AVM

La gestion de l'eau et la facturation de celle-ci aux particuliers sont assurées par l'AVM, Association intercommunale d'Alimentation en eau potable du Vallon de la Morges, pour les Communes de Hautemorges (village de Bussy-Chardonney), Chigny, Echichens (village de Monnaz), Vaux-sur-Morges, et Vufflens-le-Château, et Clarmont dès 2024.

Le Comité de direction est présidé par M. Charles-Henri de Luze, Syndic de Chigny. M. Yves-Alain Falczy est membre du comité de direction et délégué à l'assemblée générale de la SAGEP (SA de Gestion des Eaux du Penezzy).

La Municipalité est représentée au Conseil intercommunal par Mme Sylvie Nussbaum et M. Philippe Henriod (2 séances).

L'eau de source fournie à notre population provient du Bois de St-Pierre (Sévery-Vullierens), du Bochat (hauts de Bussy-Chardonney) et des forêts et plaine entre Froideville et Yens.

Le remplacement de la conduite d'eau potable aux chemins des Vignes et du Carolet a été effectué.

Le remplacement de la conduite d'eau potable au chemin des Vignes entre la Route du Village et le Collège a également été effectué.

L'année 2023 a été marquée par une grande sécheresse avec une baisse du niveau des nappes phréatiques. Des restrictions d'eau d'arrosage ont été décrétées par l'AVM sur la période de juin à novembre.

86 Energies renouvelables

43 demandes de subventions ont été soumises à la Municipalité dans le cadre du règlement sur le fonds communal pour encourager les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique.

Le versement de la subvention intervient à la fin des travaux, sur présentation des factures.

CHF 55'915.- de subventions ont été versées en 2023 après l'achat de 12 vélos à assistance électrique, 17 poses de panneaux solaires photovoltaïques, 6 poses de pompes à chaleur air-eau, 5 poses de pompes à chaleur sol-eau (géothermie) et 3 améliorations thermiques.

CONCLUSIONS

Compte tenu de ce qui précède, la Municipalité a l'honneur de vous prier, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE VUFFLENS-LE-CHÂTEAU

- vu le préavis N° 03/06/24 de la Municipalité,
- entendu le rapport de la Commission des finances et de gestion,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion de l'année 2023.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 6 mai 2024.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

La Secrétaire :

P. Siegwart

M. Champod

Adopté par le Conseil général dans sa séance du 24 juin 2024.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Président :

Le Secrétaire :

Ph. Stalder

A. Etchegaray